

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 17 septembre 2020

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2020091

Présents : 31

Votants : 24

Objet : Décision modificative n°2 – Budget principal 2020

Le jeudi 17 septembre 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre 2020, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Nadia LOUGHSALA – Barbara FAUSSET – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN – Nassima SEMSARI – Marie LEPRETRE – Fabrice BARON, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maxime FAUSSET-VANNIER a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christelle AMAND

Le conseil municipal entend l'exposé de Rémy BRUNEL.

Le tableau ci-dessous vous présente les modifications qu'il conviendrait d'apporter au BP 2020 dans le cadre d'une décision modificative n°2.

En fonctionnement, l'équilibre de la section s'établit à hauteur de 77 803,64 €.

Sont notamment pris en compte :

- des demandes supplémentaires de crédits liés aux mesures sanitaires du COVID19,
- des ajustements liés aux notifications des dotations de l'Etat (somme plus importante au titre du FSRIF et FDPTP),
- l'ajustement du FPIC (diminution),
- quelques demandes supplémentaires de services.

En investissement, l'équilibre de la section s'établit à hauteur de 9 475,16€.

Ont été recensés les besoins suivants :

- des ajustements d'écritures comptables,
- des crédits complémentaires liés l'équipement des bâtiments publics de distributeurs de gel hydro alcoolique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL2020015 du conseil municipal du 26 février 2020 concernant le budget primitif 2020 du budget principal,

Vu la délibération n° DEL20200067 du conseil municipal du 16 juillet 2020 concernant la décision modificative n° 1 du budget principal,

Vu la décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 se présentant comme suit :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	77 803,64	77 803,64
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		77 803,64	77 803,64
INVESTISSEMENT		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	9 475,16	9 475,16
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		9 475,16	9 475,16
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		87 278,80	87 278,80

Après avoir entendu les interventions de Gérard DIAZ et de Fabrice BARON, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par :

- **24 voix POUR** : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION + le pouvoir de Maxime FAUSSET-VANNIER – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Estelle PARANT - Mohamed MOURDI + le pouvoir de Sabrina BERSY – Karina STUDER – Philippe CELESTIN - Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN - Nadia LOUGHSALA - Barbara FAUSSET,
- **9 Abstentions** : Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS - Eric POUBANNE - Olivier BOUTON - Nessa DAVRAIN - Nassima SEMSARI - Marie LEPRETRE – Fabrice BARON,

d'adopter la décision modificative n° 2 du budget principal 2020 pour les inscriptions ci-dessus.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le 25 SEP. 2020
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO